

## Convention de formation professionnelle

### Entre les soussignés :

#### Abibois

9 rue de Suède - 35200 RENNES

Enregistrée sous le n° 53 35 08711 35 auprès du Préfet de région de Bretagne

et

.....  
.....  
.....

est conclue la présente convention suivant les termes ci-dessous :

### Article I

L'organisme de formation organise au profit des salariés l'action de formation suivante :

- **INTITULE DU STAGE** : Formation Concepteur/Conseiller Européen Bâtiment Passif (CEPH) + examen
- **OBJECTIFS** :  
Acquérir les principes du bâtiment passif, ses aspects techniques (enveloppe, ventilation, ECS, fenêtres), le logiciel PHPP mais également ses aspects économiques.
- **PRE-REQUIS** : Pas de pré-requis obligatoire, cependant il est conseillé d'avoir des bases en calculs thermiques.
- **PUBLIC** : Aux entreprises du bâtiment, architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre, bureaux d'études... Et à tous ceux que la construction passive intéresse, bien-sûr.
- **MOYENS PEDAGOGIQUES** : support de cours, vidéoprojecteur, manuels.
- **ENCADREMENT** : 3 personnes,
- **DATES** : Les 15 et 16 sept. / 29 et 30 sept. / 13 et 14 oct. / 3 et 4 nov. / 19 et 20 nov. 2020 + examen le 4 déc. (facultatif)
- **DUREE** : 10 jours de 7,5 heures, soit 75 heures + 1/2 journée de 3 heures (facultative), soit 78 heures avec l'examen
- **LIEU** : RENNES
- **EFFECTIF** : 20 personnes maxi
- **DOCUMENT DELIVRE A L'ISSUE DE LA FORMATION** : Attestation de formation + examen

*Le programme est annexé à cette convention*

## Article II

L'organisme de formation y accueillera les personnes suivantes : (nom, fonction).

.....  
.....

## Article III

Le **coût de la formation** est de 2 990 € HT, soit 3 588 € TTC (Montant TVA (20%) = 598 €) par participant, soit un coût horaire de 39,87 € HT.

Pour les membres de l'association la Maison Passive le coût de la formation est de 2 823,34 € HT soit 3 388 € TTC, (Montant TVA (20%) = 564,66 €) soit un coût horaire de 37,64 € HT).

Le **coût de l'examen** est de 620 € HT, soit 744 € TTC (montant de la TVA (20%) = 124 €) par participant.

Le repas du midi n'est pas inclus, il reste à la charge du stagiaire.

Le **règlement de la formation** devra être effectué par chèque ou virement à l'ordre d'Abibois, au moment de l'inscription afin de la valider, avant le 1<sup>er</sup> sept. 2020.

Le **règlement de l'examen** devra être effectué par chèque ou virement à l'ordre d'Abibois, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## Article IV

Pour toute annulation au moins 30 jours avant la date de la formation, la totalité de la somme versée sera rendue au participant.

De 30 à 15 jours avant la date de la formation, 50% de la somme versée sera remboursée au participant.

Si l'annulation survient moins de 15 jours avant la date de la formation, la totalité de la somme est due.

## Article V

En cas de conflits un règlement à l'amiable sera recherché.

## Article VI

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

## Article VII

Joint à la présente convention, le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires. Par la signature de la présente convention, le stagiaire reconnaît en avoir pris connaissance et s'y conformer.

Fait en double exemplaire,  
à .....

le .....

**Pour l'employeur**  
Signature et cachet

**Pour l'organisme de formation**  
Signature et cachet

**Abibois**  
AU CŒUR DU BOIS  
9 rue de Suède 35200 RENNES  
02 99 27 54 27 | [www.abibois.com](http://www.abibois.com)  
Siret 397 963 794 00045



**RAPPEL**

**N° activité Abibois : 53 35 08711 35**

**SIRET Abibois : 397 963 794 000 45**

**Formation éligible CPF : en cours d'enregistrement (code délivré courant juin 2020)**